



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat
ancien cimetière - partie n°2
Concession n° 1024 - BEAUPIGNY-BEAUPONCY
Délivrée le 17/1928

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'original en mairie dont une copie est ci-annexée

descellement du monument, tour en métal rouillé, présence de fissures

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023_57-AR



CONCESSION N° 1024

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

BEAUPIGNY-BEAUPONCY

Titre de concession : original en mairie

Date d'acquisition : 4/7/1928 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°2

Etat général depuis le dernier procès-verbal : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

Superficie : 6 m² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : dalle, bordure en fer forgé

Présence de végétation Si oui, à décrire : Touffes d'herbes dans les brèches et sur le pourtour, mousse et lichen

Objets funéraires : croix

Liste des défunts inhumés (connus) : illisible Marie (15/12/1851-04/07/1928) - BEAUPIGNY Etienne (01/05/1867-17/02/1936) - BEAUPIGNY Jean-Bzaptiste (12/02/1872-25/06/1946)

Observations : descellement du monument, tour en métal rouillé, présence de fissures

RAPPEL DE LA PROCEDURE

✂ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**** Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**** Christine MANDON (La 1^{ère} Adjointe) ;**

**** Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019

Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

Envoi à la préfecture le 27/09/2022

Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023

✂ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

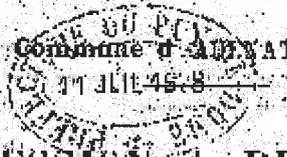
**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Acte de concession

DÉPARTEMENT
de la Seine-Inférieure
 ARRONDISSEMENT
de Clermont
 CANTON
Clermont-Est
 N° *1024*


CONCESSION A PERPÉTUITÉ
 (Sépulture dans le cimetière communal)

Nous, maire de la commune d' **ADRYAT**
 Vu le décret du 23 janvier au 211 (12 juin 1834) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour l'établissement de sépulture dans les cimetières.
 Vu l'ordonnance royale du 31 décembre 1831, relative aux cimetières communaux.
 Vu l'arrêté de M. le Préfet, du département, en date du *22 avril 1835* approuvant de l'avis du Conseil municipal donné par délibération en date du *5 avril 1835* sur le tarif des Concessions de terrain pour sépultures.
 Vu la demande à nous présentée par *Beaujourny Etienne Beaujourny* et conjointement à obtenir la Concession perpétuelle de *100* mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder à perpétuité une sépulture particulière *et celle de sa famille*.

L'É. Préféré nous engageant à verser immédiatement, dans le caisse du receveur communal, pour prix principal de cette Concession, la somme de *trois cents francs* dont *deux cents francs* au profit de la commune, et *cent francs* au profit des parents, le tout conformément aux délibérations et arrêtés précités.

ARRÊTÉS.

ARTICLE PREMIER

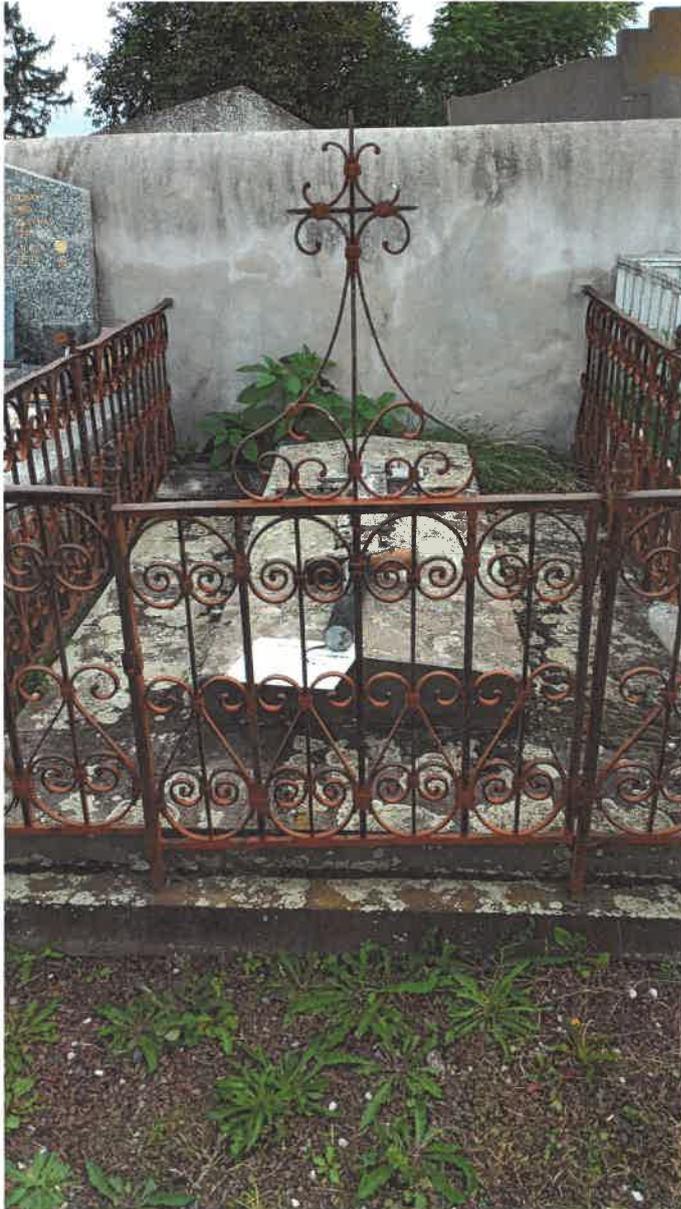
Il est fait Concession A PERPÉTUITÉ, à partir de ce jour, au profit de l'impétrant susnommé, *100* MÈTRES SUPERFICIELS.

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

2021



2022



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°1024

☞ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

